



Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°05/VRP-VD/16-17, en date du **Lundi 30 janvier 2017**

L'an deux mille dix sept et le trente du mois de janvier à 09h30 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1^{er} et 2^{ème} Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

Etaient présents

- Mr AIT AMOKHTAR H., Vice Recteur
- Mr DJERRADA A., Vice Doyen de la Faculté **Tech**
- Mr SIFAOUI H., Vice Doyen de la Faculté **SE**
- Mr AMEUR S., Vice Doyen de la Faculté **SHS**
- Mr CHITER A., Vice Doyen de la Faculté **DSP**
- Mr TIDJET M., Vice Doyen de la Faculté **LL**
- Mr OUAOUDIA L., Vice Doyen de la Faculté **SEGC**
- Mr AKSAS A., Vice Doyen de la Faculté **SNV**

Ordre du jour

1. Point de situation sur le déroulement des enseignements et des examens du premier semestre de l'année 2016/2017.
2. Gestion et soutenance du mémoire de Master.
 - 2.1. Soutenance du mémoire de Master (*arrêté ministériel n°362 du 09/06/2014 fixant les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de Master*).
 - 2.2. Signature de l'engagement pour respecter les règles d'authenticité scientifique dans l'élaboration d'un mémoire (*arrêté ministériel n° 933 du 28/07/2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat*).
3. Projet de lancement de la Formation continue.
4. Divers: lancement du module "*Gestion des examens/contrôles continus*" de PROGRES.

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a ouvert la séance en listant les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Point de situation sur le déroulement des enseignements et des examens du 1^{er} semestre de l'année 2016/2017

Les Vices Doyens de la pédagogie ont présenté la situation pédagogique, relative au bilan des enseignements et au déroulement des examens du semestre 1, qui prévaut au niveau de leurs Facultés :

- Dans l'ensemble, pour la quasi-totalité des filières, 12 à 15 semaines d'enseignements ont été effectuées en 1^{ère} année du cycle licence (L1). Pour les niveaux supérieurs (L2, L3, M1 et M2), 10 à 12 semaines d'enseignements ont été effectuées. Certaines spécialités du niveau M2 ont finalisé le semestre 3 juste avant les vacances d'hiver ou vers la mi-janvier 2017.

Quant à la faculté des Sciences Exactes, les enseignements du semestre 1 se poursuivent jusqu'au 23 février 2017 pour assurer 08 à 10 semaines d'enseignements, selon les départements.

- Les facultés SNV, Technologie, DSP, SECG, DSP, SHS et LL ont entamé les examens du semestre 1 entre le 15 et le 21 janvier 2017. Vers la mi-février, ces facultés termineront tous les examens.

Les examens du semestre 1 au niveau de la faculté des Sciences Exactes sont prévus entre le 25 février et le 11 mars 2017.

2. Gestion et soutenance du mémoire de Master

2.1. Soutenance du mémoire de Master

Comme les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de Master, fixées par l'arrêté ministériel n°362 du 09/06/2014, ne sont pas toujours respectées par certains départements, le Vice Recteur a jugé nécessaire de rappeler le contenu de cet arrêté et de veiller à la conformité des PV de soutenances des mémoires de master.

Exemples d'anomalies constatées : mémoires non validés par les comités scientifiques, mémoires validés et non soutenus, PV de soutenance ne comportant qu'une note globale,

A cet effet, **il est demandé aux facultés de veiller au strict respect de la procédure de proposition des thèmes, du suivi et de soutenance des mémoires de master** conformément à l'arrêté ministériel sus-cité, à savoir :

- Le comité scientifique du département valide les thèmes de mémoire proposés, dans le cadre du master, par l'équipe de formation, et les porte à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et de tout autre support d'information.
- Le mémoire du master doit faire l'objet d'une soutenance publique.
- Le Conseil scientifique de la faculté, ou de l'institut, fixe la méthode globale d'évaluation et de notation du mémoire, sous forme d'une grille de notation prenant en charge les trois (03) volets : manuscrit, exposé oral et réponse aux questions.
-

2.2. Signature de l'engagement pour respecter les règles d'authenticité scientifique dans l'élaboration d'un mémoire

Conformément à l'arrêté ministériel n° 933 du 28/07/2016, fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat, tout Etudiant ou Enseignant-chercheur chargé de préparer un mémoire ou une thèse de doctorat doit signer, lors de l'inscription du thème de recherche, une "*Déclaration sur l'honneur/Engagement*" pour respecter les règles d'authenticité scientifique dans l'élaboration d'un travail de recherche.

Lors de cette réunion, un canevas "*Déclaration sur l'honneur/Engagement*" a été discuté et élaboré selon l'arrêté sus-cité. Juste après la réunion, le formulaire a été mis à la disposition des étudiants sur le site du vice rectorat (www.univ-bejaia.dz/formation, rubrique "Textes réglementaires"). Ils y trouveront également l'arrêté ministériel n°933 du 28/07/2016 sur le plagiat.

A cet effet, il est demandé aux départements de faire un affichage pour les étudiants préparant un mémoire de fin de cycle (inscrits en M2 en particulier) pour qu'ils téléchargent, renseignent et signent le formulaire "*Déclaration sur l'honneur/Engagement*".

3. Projet de lancement de la Formation continue.

En prévision du lancement de la formation continue au niveau des universités, ***il est demandé aux facultés de réfléchir à des formations pilotes*** qui peuvent être lancées en partenariat avec le secteur socio-économique. Il a été proposé d'associer, à travers un questionnaire, les acteurs socio-économiques de la région (chambre de commerce, clusters, FCE,...) dans le choix des formations pilotes.

4. Divers

Le Vice Recteur a informé les Vices Doyens du lancement cette année du module "*Gestion des examens et des contrôles continus*" du SII-PROGRES. Deux ingénieurs du vice-rectorat suivent actuellement au MESRS une formation sur ce module (1^{ère} session : 22/01/2017, 2^{ème} session : prévue en février 2017). Ils se chargeront plus tard de la dissémination, à travers des sessions de formation, au niveau de notre université.

La séance fût levée à 12H15.

Fait le 30/01/2017
Le Vice Recteur